

RÉVISION DU **PLU** DE LA COMMUNE D'AVRESSIEUX

3

Rapport de présentation

PADD

OAP

Règlement

Zonage

Annexes

Sommaire

Sommaire 2

Contexte général..... 3

Localisation générale des sites d'orientations d'aménagement et de programmation..... 4

Contexte général

Le PLU d'Avressieux a défini plusieurs orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui s'inscrivent dans le contenu de l'article L.151-6 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Les OAP comprennent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements.

Au total, trois OAP ont été définies sur Avressieux répartissant en deux catégories :

- Le secteur dit d'extension où est précisée entre autres la nature des projets ;
- Les secteurs dits de réinvestissement qui permettent de conditionner un réaménagement d'ensemble, en cohérence avec le règlement.

Elles concernent des secteurs à vocation résidentielle (Ua et AUa) et naturelle de loisirs (NI).

Les documents des pages suivantes présentent les principes d'aménagement attendus sur chacun de ces secteurs.

Les précisions réglementaires et les choix ayant conduit à l'établissement de ces principes figurent au sein des règlements (écrit et graphique) et du rapport de présentation.

Localisation générale des sites d'orientations d'aménagement et de programmation



Orientations d'aménagement et de programmation

OAP n°1 :

Site de renouvellement du Chef-lieu

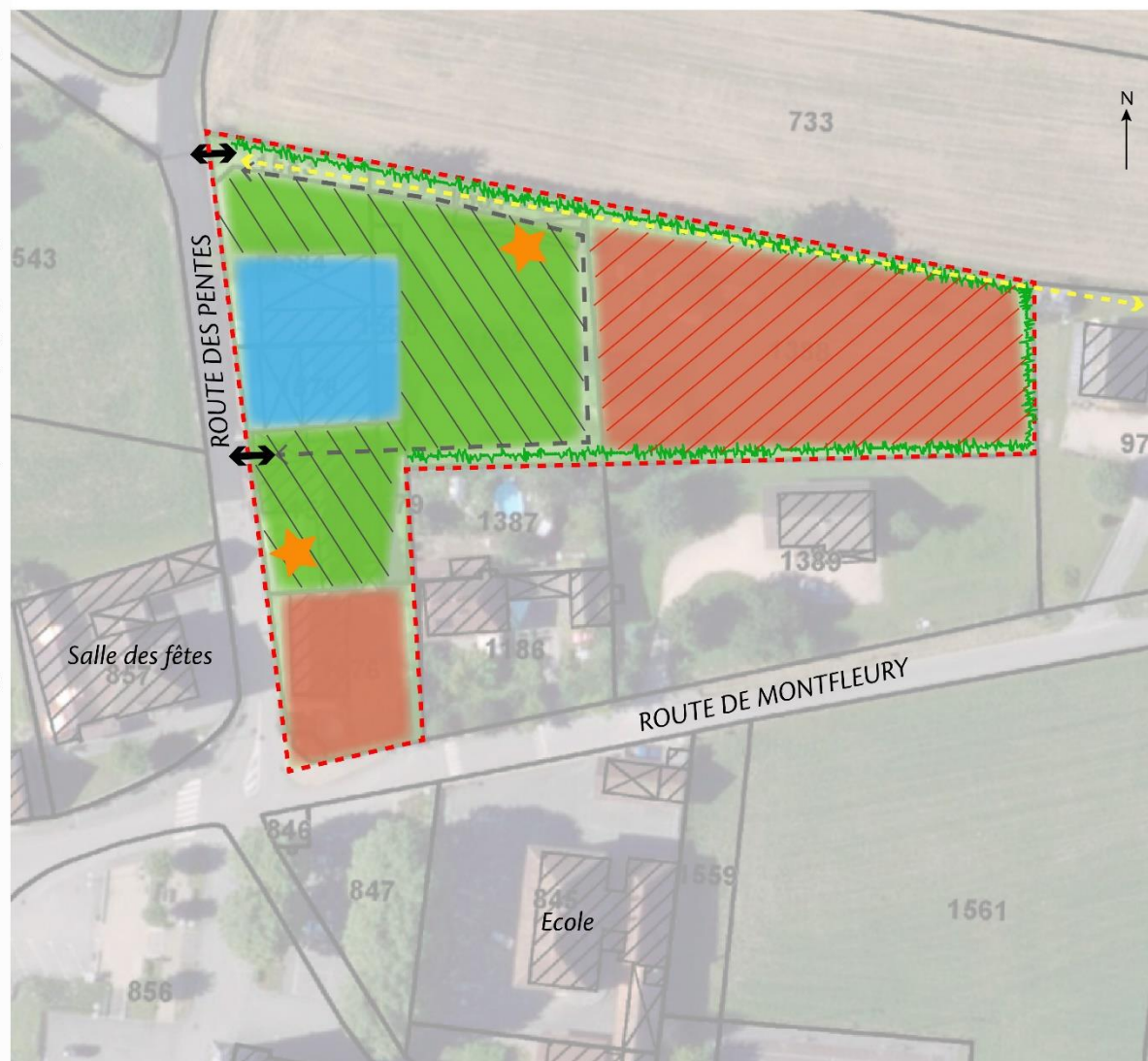
Légende

-  Périmètre de l'Orientations d'Aménagement et de Programmation
-  Construction existante maintenue à vocation d'habitat de type individuel en location
-  Zone de constructions mixtes de forme diversifiée regroupant :
 - de l'habitat de type intermédiaire groupé accueillant 4 logements de taille T1 et/ou T2 + 1 logement de taille minimum T3 dont minimum 40% des logements en locatifs sociaux
 - un commerce multiservices
 - des places de stationnement réservées aux logements (1 place/logement)
-  Bâtiment technique communal
-  Démolition du bâti existant
-  Espaces non construits dédiés au stationnement et à l'aménagement d'un jardin public
-  Frange paysagère
-  Accès
-  Principe de voirie de desserte
-  Cheminement doux

0 20m

PLU d'Avressieux Orientation d'Aménagement et de Programmation

site de renouvellement du Chef-lieu

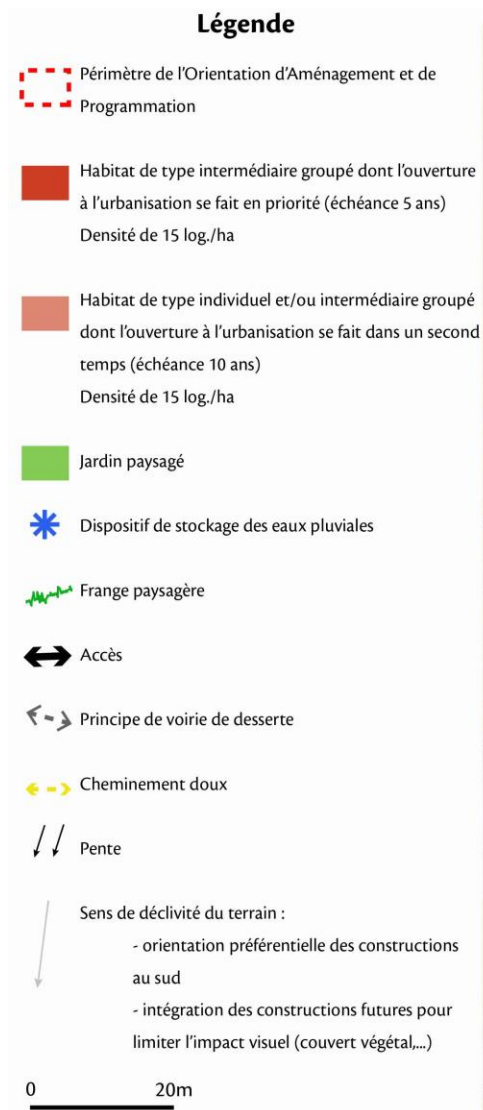


OAP n°2 :

Site de
l'extension Est
du Chef-lieu

PLU d'Avressieux Orientation d'Aménagement et de Programmation

site de l'extension Est du Chef-lieu



OAP n°3 :

Les abords du site de Montfleury

Révision du Plan Local d'urbanisme – Commune d'Avressieux PLU d'Avressieux Orientation d'Aménagement et de Programmation

Les abords du site de Montfleury

